

Universalité méconnue des néologismes dans la langue française *

Alexandra MARTI

Universidad de Alicante

alexandra.marti@ua.es



Dans cet ouvrage Jean-François Sablayrolles met à l'honneur la thématique des néologismes, phénomène linguistique universel, dont on méconnaît bien souvent la véritable signification. Sont-ils des erreurs, des mots inventés, des mots imaginés, des créations populaires et/ou institutionnelles ? Autant de questions qui démontrent la complexité du sujet à traiter, à comprendre et à assimiler par le lecteur. Pour rendre la tâche accessible, l'auteur révèle dans un discours clair et précis les caractéristiques de ce que l'on appelle communément et sans le savoir « néologisme », véritable inconnu, omniprésent dans nos sociétés actuelles. À partir du constat que les néologismes sont des « unités lexicales nouvelles » ou des « emplois

innovants d'unités lexicales » (p. 3), Sablayrolles expose leurs nombreuses limites. En effet, bien que la néologie soit définie aisément comme une innovation dans l'unité lexicale, on découvre que les néologismes, apparus au XVIII^e siècle, n'ont plus le même sens de nos jours. L'auteur revient donc sur ces apparitions et évolutions sémantiques pour définir précisément les acceptions actuelles des termes *néologie* et

* Au sujet de l'œuvre éditée par Jean-François Sablayrolles, *Les néologismes : créer des mots français aujourd'hui* (Paris, Éditions Garnier, en partenariat avec *Le Monde*, 2017, 94 p. ISBN: 978-2351-8418-60).

néologisme. C'est ainsi qu'à l'époque, l'ancien français et le français classique utilisaient des mots courants pour déterminer le processus de création de mots nouveaux. Le XVIII^e siècle permettra l'apparition de maints mots créés avec les morphèmes *logos* et *neos*. C'est le cas du terme *néologue*, apparu en 1723, employé par Jean-Baptiste Rousseau et aussi de l'adjectif *néologique* utilisé par l'abbé Desfontaines, tous deux à connotation négative. Concernant les deux autres substantifs, *néologisme* et *néologie*, leur sens évoluera du XVIII^e siècle jusqu'à l'actualité. *Néologie*, apparu en 1758, ne conservera pas son trait péjoratif contrairement à *néologisme* qui le gardera un certain temps, puisque considéré comme un abus envers la néologie affichant un « usage raisonné et raisonnable » (2017 :9). Nonobstant les termes issus de *neos* et *logos* perdront au cours du siècle des Lumières leurs connotations péjoratives, créées par plaisanterie et associées à des modes d'écriture condamnés, aux fins de caractériser certains termes de la lexicologie, devenue discipline autonome à la fin du siècle. C'est d'ailleurs dans la *Lexicologie latine et française* de Butet (1801) qu'apparaîtra l'une des premières typologies des procédés de création de nouveaux mots. Depuis le XX^e siècle, le mot *néologisme* a pris l'acception unique de « mot nouveau » alors que celui de *néologie* verra se multiplier ses sens par l'apparition de nouveaux mots et emplois. Dans le domaine psychiatrique, le terme *néologisme* renvoie à un mot nouveau, création lexicale de malades mentaux, bien souvent incompréhensible. Dans le milieu éducatif, la mention « *néologisme* » sur la copie d'un apprenant est synonyme de faute ou de barbarisme. Or la notion de faute ne permet pas la prise en compte du mécanisme linguistique de la création, ni de la raison pour laquelle l'élève a créé un mot non conforme. C'est du moins ce que cherchent à comprendre et à expliquer les linguistes. La nommer faute revient à pointer une violation de la norme. Or les normes évoluent au fil du temps et ce qui n'était pas acceptable hier le devient aujourd'hui. Comme le mentionne Sablayrolles, « Qu'on le veuille ou non, les langues évoluent, et les fautes d'hier peuvent devenir les normes de demain » (p. 12). Le néologisme ne peut donc pas être assimilable à une faute ou à un barbarisme. Or, comment le définir linguistiquement ?

Sablayrolles mentionne qu'une définition souvent utilisée veut « qu'un néologisme soit un mot absent du dictionnaire : ce dernier est pris comme corpus d'exclusion » (p. 14). Pour l'auteur cette définition n'est pas satisfaisante. En premier lieu, le choix du ou des dictionnaires détermine la présence ou l'absence d'un mot. C'est ainsi que le dictionnaire *Hachette* accepte plus volontiers des « mots nouveaux » qui n'apparaissent pas dans la nomenclature principale alors que *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert* préfèrent attendre la stabilité de ces nouveaux mots pour les intégrer. En somme, l'absence de mots dans les dictionnaires les exclut d'autant moins comme néologismes que les dictionnaires sont souvent incomplets (absences de mots préfixés, d'adjectifs relatifs à des noms de personnes, de « gros mots », etc.). En deuxième lieu, certains mots disparaissent car les firmes menacent de procès les dictionnaires ayant

inclus comme nom commun leur nom de marque. À l'inverse, certains mots peuvent y impliquer la possibilité de la néologie par simple changement sémantico-syntaxique. En troisième lieu, on constate que les dictionnaires omettent les néologismes homonymiques. Or il est important de les reconnaître aussi bien que les néologismes sémantiques. Finalement, il est important d'avoir parfois une utilisation argumentée, critique et non mécanique des dictionnaires car ces derniers présentent certaines carences.

La définition de la néologie change selon trois critères principaux : la nature du mot, sa durée et la diversité de ses emplois. La connaissance d'un mot ne se restreint donc pas uniquement à sa forme et à son sens mais aussi à la façon de l'employer. Cette nouvelle utilisation du mot dépendra de la néologie. Sablayrolles préfère la lexie au mot ou au morphème. Il s'en défend en montrant que le concept de lexie se caractérise par trois paramètres : signe linguistique, unité fonctionnelle, signifiant mémorisable. Deux camps s'opposent pour savoir à partir de quand une nouvelle acception est un néologisme. D'un côté, les chercheurs en lexicographie et en sociolinguistique accordent beaucoup d'importance à la diffusion des mots nouveaux. De l'autre, ceux en analyse du discours et en études énonciatives qui s'attachent surtout à l'émergence des néologismes. Selon le but recherché, parfois les hapax (néologismes présents une seule fois) et les nouveautés (attestées par une faible diffusion) seront pris en considération et parfois ils seront totalement ignorés. Par ailleurs, les lexicologues s'intéressent à la créativité lexicale tout comme à l'évolution du lexique. Un autre aspect intéressant est de savoir la durée de la néologie. Cette dernière a parfois été évaluée en années. Loin d'être uniforme, elle dépendra de l'importance de sa diffusion et de sa vitesse. La durée des néologismes est donc très variable selon les cas. C'est la fin de la néologicit  qui permettra l'entr e du mot dans le dictionnaire. Il s'av re toutefois tr s complexe de trancher sur le sentiment n ologique car les opinions ne sont pas unanimes. Les n ologismes apparaissent parfois, dans le discours d'un locuteur, de mani re accidentelle. Ce dernier ne s'en rend compte qu'au moment de sa production et peut r agir diff remment : tant t en revendiquant et/ou condamnant son n ologisme, tant t en recourant   une simple reformulation. Sablayrolles (p. 28-31) identifie les causes des n ologismes et en distingue cinq, parmi lesquelles : la tendance   combler des lacunes lexicales (emprunt linguistique,  quivalent autochtone), la n cessit  de transcat goriser (pr fixation, suffixation, d rivation inverse etc.), des raisons  nonciatives et pragmatiques (besoin de s duire, de provoquer etc.), la cr ation de mondes (projet de Rimbaud, id e illustr e par Christian Prigent, Jean-Pierre Verheggen etc), la d fense et illustration de la langue fran aise (r utilisation par les  crivains contemporains de mots ou expressions du temps pass  et cr ation de nouveaux mots). Les proc d s de formation de ces mots nouveaux sont multiples. Comme l'indique Sablayrolles il est important de consid rer trois aspects qui peuvent se superposer : formel, s mantique et stratique bien

qu'une innovation n'implique pas forcément ces trois niveaux. Un autre paramètre fondamental à évoquer est celui de l'opposition entre les matrices internes (procédés propres au système de la langue) et la matrice externe (emprunt).

Les premières, plus complexes, se présentent sous des formes qu'il faut distinguer. Tout d'abord, les matrices internes morphosémantiques par construction regroupent cinq types d'affixation : préfixation, suffixation, simultanéité des deux procédés, dérivation inverse, créations flexionnelles, et huit types de composition : classique, par synapsie, savante, hybride, fractocomposition, compocation, motvalisation, factorisation. Ensuite on distingue les matrices internes morphosémantiques par imitation ou par déformation, moins productives que les antérieures mais tout aussi importantes permettent d'expliquer la forme de certains mots dans l'histoire de la langue et de créer parfois des néologismes. Elles s'appuient sur les créations phoniques : onomatopées et interjections, et les créations par fausse coupe : déformation graphique. Puis les matrices internes syntactico-sémantiques comportent des changements de fonction : conversions, simples ou verticales, déflexivation, changements de construction syntaxique, et des changements sémantiques : créations par métaphore, par métonymie, par d'autres figures. Et chemin faisant, dans les matrices internes purement morphologiques, on trouve divers types de troncation et aussi des faits de siglaison et d'acronymie. Enfin, on distingue aussi les matrices internes phraséologiques qui élaborent des expressions nouvelles ou des expressions détournées.

Face à toutes ces matrices internes se trouve la matrice externe, unique en son genre, renvoyant à l'emprunt. Il s'agit d'introduire dans une langue « cible » des éléments provenant d'une langue « source » bien que cela ne soit jamais le signe exact. Il y a toujours adaptation aussi bien aux niveaux phonétique et graphique que morphologique. Concernant la forme des néologismes, s'il est bien vrai qu'ils ont tendance à être plus longs et plus complexes, conséquence de la dérivation et de la composition, il est également vrai qu'il y a d'autres procédés comme les changements d'emploi qui ne modifient pas les mots, et les changements formels qui les réduisent. Les conditions d'énonciation jouent un rôle important dans l'apparition des néologismes. Il est d'ailleurs d'usage d'opposer la néologie spontanée (*in vivo*) à la néologie planifiée (*in vitro*).

Partant du constat que les nouvelles technologies multiplient la création de mots, souvent écrits en anglais, nombreux sont les puristes et les commissions ministérielles qui font la guerre aux emprunts. Les recommandations sont généralement transmises au *Journal Officiel* après approbation ou non de l'Académie française. Notons que les linguistes ont prêté peu d'attention aux néologismes présents dans les corpus littéraires, privilégiant les corpus de presse ou les corpus spécialisés. Il faut dire aussi que les écrivains s'intéressent peu à la néologie bien que, selon la tradition, on leur reconnaissait déjà le « droit de néologiser ». Sablayrolles rappelle opportunément Arthur Rimbaud avec son célèbre *abracadabrantesque*.

En somme, la néologie touche toutes les langues vivantes, s'adaptant aux nécessités des locuteurs. Une langue pourrait mourir si elle restait statique. Par conséquent, de la même façon qu'une langue évolue au fil des siècles, les mots font de même : certains disparaissent petit à petit alors que d'autres apparaissent spontanément et deviennent à la mode. C'est un phénomène linguistique universel et, chemin faisant, les nouveaux mots qui n'étaient pas dénommés auparavant sont dorénavant des « néologismes ».